

Date de convocation	25/03/2025
Nombre de délégués en exercice	40
Nombre de délégués prenant part au vote	23
Pour	24
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie (SDAGE) et le programme de mesures en vigueur,

VU le SAGE Nappe de Beauce approuvé le 11 juin 2013,

VU le SAGE Orge-Yvette approuvé le 02 juillet 2014,

VU le 12ème programme d'intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

VU les Délibérations n° CB 24-06 et 24-08 du 2 juillet 2024 portant avis favorable sur le projet d'orientations stratégiques et financières du 12ème programme d'interventions 2025-2030,

CONSIDERANT la nécessité d'élaborer des stratégies de préservation de la ressource, qui prennent en compte les spécificités du territoire et intègrent les risques liés au changement climatique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** sa stratégie relative à la protection de la ressource et à la sobriété, tel que définie en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette stratégie.
- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Madame la Directrice de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Fait à Ablis, le 8 avril 2025

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*

